ART. 2 N° 14418

## ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 14418

présenté par Mme Blin, M. Cinieri, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Seitlinger, M. Brigand, M. Forissier, M. Boucard et M. Vermorel-Marques

-----

## **ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'introduction de l'« index seniors ».

Aucune contrainte supplémentaire sur les entreprises ne permettra d'atteindre une augmentation d'embauche des seniors.

Le législateur devrait au contraire accompagner et ne pas chercher à leur enjoindre toujours de nouvelles contraintes purement administratives comme le prévoit le dispositif.